

## **Séance du 7 octobre 2009**

L'an deux mil neuf, le sept octobre à 20 heures.  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - BRIDAULT Guy - FARAGUNA Antoine - LENOTTE François Xavier - SAUVAGE Guillaume - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - BUISSET Arnaud - BANSE Sébastien - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine.

Etaient absents : Mr

Procurations : M.

M. BRIDAULT Guy a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Mme le Maire fait part à l'Assemblée son souhait d'ajouter à l'ordre du jour : la requête introductive d'instance établie le 3 juillet 2009 au nom de Monsieur Pierre BOEZ contre l'arrêté accordant un permis de construire à Mme LENOTTE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **I – Intervention du Lieutenant STROOBANTS**

Monsieur le Lieutenant STROOBANTS, Commandant de la Communauté de Brigades d'AVESNES LES AUBERT - CARNIERES explique à l'Assemblée pourquoi la Communauté de Brigades a été mise en place. Celle-ci permet la mise en commun des capacités des brigades et de rechercher une meilleure efficacité dans l'intervention. Son objectif est aussi de répondre au mieux aux attentes de tous les usagers situés en zone rurale.

Il fait part ensuite des modalités d'accueil de la Gendarmerie pour les citoyens. Cet accueil s'effectue soit dans les locaux de la Gendarmerie, soit par téléphone :

- De jour → la permanence téléphonique est assurée par un militaire chargé de l'accueil à l'unité de proximité d'Avesnes-les-Aubert de 8 h à 19 h ;
- De nuit → la permanence téléphonique est assurée par le Cellule Opérationnelle de Valenciennes (CORG) qui gère toutes les interventions des unités de Gendarmerie du Groupement de 19 h à 8 heures.
- l'accueil dans les locaux de Gendarmerie s'effectue à la Brigade d'Avesnes-les-Aubert, celle de Carnières ne reçoit plus. Si une personne se présente à Carnières, elle est orientée vers la Gendarmerie d'Avesnes-les-Aubert.

Il présente ensuite le bilan de la Commune en matière de délinquance et d'effraction routière. Aucune délinquance routière n'est à déplorer et 2 délits ont été commis sur le territoire communal : 1 vol et 1 tentative de vol.

Il propose qu'une information sur la sécurité routière soit donnée aux jeunes fréquentant la Commune (Club de Football).

## **II – Requête introductive d'instance établie au nom de Monsieur Pierre BOEZ**

Dans le cadre de la construction d'une maison individuelle d'habitation liée à son exploitation, Mme LENOTTE a déposé un 1<sup>er</sup> permis de construire en août 2008. Un sursis à statuer a été opposé pour 2 ans.

Mme LENOTTE a déposé un second permis de construire en janvier 2009 qui a été accordé par l'arrêté du 6 mars 2009.

Mr BOEZ, voisin de la pétitionnaire, a présenté auprès du Tribunal Administratif de LILLE une requête introductive d'Instance demandant au Juge du Tribunal Administratif l'annulation du permis de construire.

Il convient que la commune soit représentée devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité (abstention de MrBoez et Mr Lenotte)

- décide d'autoriser la défense de la Commune dans la présente instance ;
- désigne Maître DUBRULLE, Avocat, pour la représenter.

## **III – Infos PLU**

Comme prévu, une plaquette a été distribuée dans la Commune afin d'informer la population sur l'élaboration du PLU. Aucune visite à ce jour.

- Une réunion publique est envisagée avec le Bureau d'Etudes. Le Conseil Municipal donne son aval.
- Le 9 novembre est prévue une réunion avec les Personnes Publiques Associées.

## **IV – NOREADE (SIAN)**

La commune a reçu l'arrêté d'adhésion au SIAN pour les compétences suivantes :

- **Compétence I – II – III : assainissement collectif, assainissement non collectif et eaux pluviales**

Il a été demandé au SIAN d'établir une augmentation progressive de la Redevance Assainissement. Elle augmentera sur 5 semestres pour arriver au tarif plein. Cette redevance est composée d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle (varie en fonction de la consommation). La tarification sera la suivante :

Période	Partie fixe HT	Partie proportionnelle HT
2 <sup>ème</sup> semestre 2009 et 1 <sup>er</sup> semestre 2010	19.64 €	1.06 €
2 <sup>ème</sup> semestre 2010 et 1 <sup>er</sup> semestre 2011	39.28 €	1.28 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> semestre 2011	59.52 €	1.51 €

Mme le Maire annonce au Conseil Municipal que Mr FLAMAND de NOREADE, a sollicité un rendez vous afin de discuter des problèmes du Hameau de Forenville.

Cette rencontre aura lieu le 22 octobre 2009 à 16 H. Mme le Maire souhaite qu'un Conseiller Municipal de Forenville soit présent à cet entretien.

Mme le Maire informe également le Conseil Municipal que le château d'eau sera rasé prochainement ainsi que le puits. Elle demande à l'Assemblée si celle-ci souhaite conserver les arbres situé sur le site. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver les arbres.

## **V - Nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN. Comité Syndical du 19 juin 2009**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-18, L 5711-1 ainsi que celles des articles L 5212-1 et suivants de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1998 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 juin 2009,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN.

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par les Communes,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN pour les dites adhésions,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

#### **COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)**

- **CUISY-EN-ALMONT (02)**
- **TARTIERS (02)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 : le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soit effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 juin 2009.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération entant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au Représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même déférée au Tribunal Administratifs dans un délai de deux mois.

## **VI – questions diverses**

1. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a obtenu les subventions DGE et FDST pour les 2 dossiers « Eclairage public » et « Fenêtres de l'Ecole ».

Les travaux d'éclairage public seront effectués cette année si le calendrier des entreprises le permet. Le changement des fenêtres de l'Ecole l'été prochain.

2. Travaux :

- Les travaux de réfection de toitures ont été effectués par l'entreprise Gérard GABET pour un montant de 5 689,37 € TTC.
- Le portail de l'Ecole a été reculé et le préau remis en état avant la rentrée scolaire.
- Vu le coût élevé de la pose et de la dépose environ 1 800 €, Mme le Maire propose de ne pas installer les illuminations de Noël cette année. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition mais il souhaite mettre en place tout de même un décor pour les fêtes de fin d'année.
- L'isolation du clocher est terminée pour que les pigeons ne puissent plus rentrer.

3. Sécurité routière :

Mr LEMAIRE et Mr BAILLET de la DDE ont établi un diagnostic sur la sécurité routière dans la Commune. Vu la complexité du dossier pour obtenir différentes subventions (Réserve Parlementaire, Amendes de Police, DGE...) il serait plus judicieux de faire appel à un cabinet d'Etudes, contact a été pris avec **Cible VRD**. Dossier a étudié pour 2010.

Une réunion publique pourrait être envisagée.

Mme le Maire expose à l'Assemblée qu'elle souhaite mettre en place une commission « Sécurité Routière » et demande aux membres présents qui est volontaire :

Mme DE VALICOURT, Mr. LENOTTE, Mr. BOEZ, Mr. FARAGUNA, Mr. SAUVAGE, Mr. BRIDAULT et Mr. LERCHE sont volontaires.

4. Panneaux du Cimetière Anglais

Mme le Maire a fait part au " Commonwealth War Graves Commission" son souhait de déplacer le panneau d'indication du Cimetière Anglais pour des raisons de sécurité et de visibilité. Mr BOEZ s'est rendu sur place pour négocier la nouvelle implantation des panneaux.

5. Grippe A H1N1

Suite à une circulaire émise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, chaque Commune doit assurer un service le plus proche possible de la normale en phase pandémique, pour cela elle doit veiller au respect des principales règles d'hygiène et prendre les mesures générales de protection sanitaire afin de préserver la santé des agents. La Commune doit donc faire l'acquisition d'équipements de protection individuelle de type masques FFP2. Des rappels d'hygiènes ont été faits à l'Ecole.

6. 11 novembre 2009

Le dépôt de gerbe aura lieu après la Messe de 11 h qui a lieu cette année à Niergnies.

7. Info CAC

La ferme solaire est toujours d'actualité. Aucune décision n'a été prise à ce jour.

8. Course Cycliste

Mr Daniel BOULANGER, gagnant de la Coupe VTT des Jeux Intervillages propose d'organiser une course cycliste sur la Commune ou sur 3 communes. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'étudier la question lors de la prochaine réunion.

9. OMNISPORTS SERANVILLERS-FORENVILLE

Intervention de Mr FARAGUNA : l'Assemblée Générale a eu lieu le 3 octobre 2009. Le Club compte actuellement 65 licenciés. Un point a été effectué sur le matériel et un souhait est ressorti de cette réunion : la rénovation ou l'acquisition de nouveau vestiaire. Une demande de devis est envisagée.

10. Camion pizzas

Des particuliers recherchent un emplacement pour installer leur camion pizzas 1 fois par semaine (le weekend) sur la Commune. Mr FARAGUNA propose au Conseil Municipal de l'installer dans la cour de l'Ecole et de l'autoriser à utiliser une pièce des locaux du logement de fonction. Mme le Maire envisage un accord sous réserve (sécurité). Elle se renseignera auprès de la Sous-préfecture et de l'assurance pour les modalités.

11. Mme DE VALICOURT suggère de modifier l'implantation des barrières de sécurité placées à l'Ecole pour la descente du bus des enfants afin de mieux canaliser le flux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.